
VALENER ANNONCE LA RÉCEPTION DE L'APPROBATION FINALE À L'ÉGARD DE L'ARRANGEMENT

Montréal, le 17 juin 2019 - Valener Inc. (« **Valener** ») (TSX : VNR) (TSX : VNR.PR.A) le véhicule d'investissement pour le public dans Énergir, s.e.c. a annoncé aujourd'hui que la Cour supérieure du Québec a prononcé, le 14 juin 2019, une ordonnance définitive approuvant l'arrangement prévu par la loi, annoncé précédemment, en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* relativement aux actions ordinaires et aux actions privilégiées de Valener, conformément à la convention d'arrangement annoncée publiquement le 27 mars 2019 (l'« **Arrangement** »).

La réalisation de l'Arrangement demeure assujettie à l'obtention de l'approbation du Vermont Public Utility Commission (la « **VPUC** ») et au respect des autres conditions usuelles ou à la renonciation à celles-ci.

De plus amples renseignements sur l'Arrangement sont présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 24 avril 2019, qui peut être consultée sous le profil de Valener à l'adresse www.sedar.com.

Valener en bref

Valener est une société ouverte détenue à 100 % par le public investisseur. Elle est le véhicule d'investissement pour le public dans Énergir, s.e.c. Par l'entremise de son investissement dans Énergir, s.e.c., Valener offre à ses actionnaires un placement solide dans un portefeuille énergétique diversifié et en grande partie réglementé, au Québec et au Vermont. En tant que partenaire stratégique, Valener, d'une part, participe à la croissance d'Énergir, s.e.c., et d'autre part investit conjointement avec cette dernière dans la production d'énergie éolienne au Québec. Valener privilégie des sources et des utilisations d'énergie innovantes, propres, concurrentielles et rentables. Les actions ordinaires et privilégiées de Valener sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « VNR » dans le cas des actions ordinaires et sous le symbole « VNR.PR.A » dans le cas des actions privilégiées de série A. www.valener.com

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse comprend des énoncés prospectifs comportant des risques et des incertitudes. Tous les énoncés autres que des énoncés de faits historiques inclus dans ce communiqué de presse, y compris, sans restriction, des énoncés sur le moment prévu pour la réalisation et l'issue de l'Arrangement, peuvent constituer des énoncés prospectifs au sens de la législation et de la réglementation canadiennes en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « anticiper », « prévoir », « croire » ou « poursuivre », y compris dans une tournure négative, ou de leurs variantes ou de toute terminologie similaire ou à l'emploi du futur. Bien que Valener estime que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles se seront avérées exactes.

En ce qui a trait aux énoncés prospectifs et aux renseignements concernant l'issue de l'Arrangement, Valener s'est fiée à certaines hypothèses qu'elle considère comme raisonnables à ce moment-ci, y compris des hypothèses quant à la capacité des parties de recevoir, en temps opportun et selon des modalités satisfaisantes, l'approbation du VPUC et à la capacité des parties de remplir, en temps opportun, les autres conditions de clôture de l'Arrangement, notamment

l'absence d'effet défavorable important et d'autres attentes et hypothèses concernant l'Arrangement. Les énoncés prospectifs visent à aider les investisseurs et autres parties à comprendre certains éléments clés des objectifs de Valener, de ses priorités stratégiques, des attentes et des plans actuels de la direction, ainsi qu'à mieux comprendre les activités de Valener et le cadre opérationnel prévu pendant les périodes closes à certaines dates et pour celles-ci, et le lecteur est informé que ces énoncés sont susceptibles de ne pas convenir à d'autres fins. Les investisseurs et autres parties sont priés de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs.

Étant donné que les énoncés prospectifs et l'information traitent d'événements et de conditions futurs, de par leur nature particulière, ils comportent des risques et des incertitudes. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux actuellement prévus en raison de plusieurs facteurs et risques. Les risques et les incertitudes inhérents à la nature de l'Arrangement comprennent l'incapacité des parties d'obtenir les approbations requises des organismes de réglementation, y compris celle qui est susmentionnée, ou de remplir par ailleurs les conditions nécessaires à la réalisation de l'Arrangement, ou encore l'incapacité des parties d'obtenir de telles approbations ou de remplir de telles conditions en temps utile. Si les parties ne sont pas en mesure d'obtenir ces consentements ou de remplir par ailleurs les conditions nécessaires à la réalisation de l'Arrangement ou de réaliser celui-ci, l'Arrangement pourrait ne pas être réalisé ou ne pas l'être selon les conditions proposées. Les lecteurs sont informés que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques et les incertitudes qui pourraient donner lieu à un écart important entre les résultats réels de Valener et les attentes actuelles et sur les facteurs et hypothèses importants appliqués dans les énoncés prospectifs, le lecteur est prié de se reporter également aux documents publics déposés par Valener qui sont accessibles sur le site www.sedar.com. Plus particulièrement, d'autres précisions et la description de ces facteurs et d'autres facteurs sont présentées sous « Facteurs de risque » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 24 avril 2019.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse tiennent compte des attentes de Valener à la date des présentes et pourraient être modifiés après cette date. Valener renonce expressément à toute obligation ou intention de mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne le requière.

Pour plus de renseignements :

Investisseurs et analystes
Gabrielle Ricard
514-598-3593
investisseurs@valener.com

Médias
Catherine Houde
1-866-598-3449
communications@valener.com